

SECRETARIAT ADMINISTRATIF

Mardi 29 Septembre 2020

CARNET NOIR

Le Président du District de l'Isère,
Les membres du District de l'Isère,
Le personnel administratif et technique,
tiennent à présenter leurs très sincères condoléances

à la famille et au club CLAIX de Monsieur BONARDI Frédéric (entraîneur de l'équipe U13) suite à son décès.

Rappel matchs et entraînement Port obligatoire du masque



Le Port du masque est obligatoire à l'intérieur du Stade en tout lieu et à tout moment pour toutes les personnes (spectateur et personnel) à partir de 11 ans.

Seules quelques exceptions sont autorisées pour les acteurs du jeu (joueurs, arbitres, entraîneurs) dans le cadre de la rencontre officielle.

Election du Comité de Direction et Election des délégués de Ligue Appel à Candidatures

L'élection du Comité de Direction du District de l'Isère aura lieu lors de l'Assemblée Générale du 21 novembre 2020.

L'appel à candidature pour cette élection est ouvert **du 7 septembre au 22 octobre 2020, à minuit, cachet de la poste faisant foi.**

Toute candidature doit obligatoirement être envoyée en courrier recommandé avec accusé de réception, à l'adresse suivante : District de l'Isère de Football – 2 bis rue Pierre de Coubertin – 38360 Sassenage.

Rappels :

- tout candidat doit remplir, à la date de déclaration de sa candidature, les conditions d'éligibilité, tant générales que particulières, définies à l'article 13.2 des Statuts du District, [lien vers les statuts du District \(https://isere.fff.fr/category/statuts-et-reglements/\)](https://isere.fff.fr/category/statuts-et-reglements/)

- l'élection a lieu au scrutin proportionnel de liste.

Pour présenter une candidature, il convient d'utiliser le formulaire suivant : [Déclaration de candidature de liste](https://isere.fff.fr/simple/election-du-comite-de-direction-du-district-de-lisere-appel-a-candidatures/) (disponible sur notre site internet : <https://isere.fff.fr/simple/election-du-comite-de-direction-du-district-de-lisere-appel-a-candidatures/>)

Assemblée Générale d'Hiver

Vœux des clubs

**En prévision de l'Assemblée Générale d'Hiver du District et élective, qui aura lieu le
21 novembre 2020.**

Et en application de l'article 12.5.2 des statuts du District

Les propositions de modifications aux règlements du District et les questions diverses doivent parvenir au Comité de Direction au moins trente (30) jours avant la date de l'Assemblée Générale.

Afin que ces questions, voeux, soient préalablement étudiés par la mission juridique nous vous remercions de les faire parvenir **pour le 21 octobre au plus tard.**

Rappel aux clubs et leur Président

Obligation de licence pour un Football sans incidences... Entraînements et matchs

Nous attirons votre attention sur l'obligation d'établir une licence pour toute personne ayant une fonction au sein du club (joueur, dirigeant, éducateur, arbitre...).

Jouer sans licence peut avoir des conséquences extrêmement lourdes.

Outre la perte du match et les amendes lors de participation de joueur(s) non licencié(s), **nous vous rappelons également que votre responsabilité de dirigeants peut être mise en cause pour négligence, devant les juridictions civile et/ou pénale par la(les) victime(s) à l'encontre du club et, notamment, le Président qui est la plus haute autorité de l'association sportive et qui est le garant du bon fonctionnement de celle-ci.**

Concernant les joueurs non licenciés :

Aucune assurance contre les conséquences financières d'un accident pouvant être occasionné à autrui, à l'occasion d'une participation aux activités sportives et extra-sportive du club ;

Non-remboursement des frais de soins de santé en cas d'accident (frais médicaux, pharmaceutiques, chirurgicaux, d'hospitalisation) ; il est rappelé que même pour un licencié la prise en charge des frais de santé en cas d'accident n'est possible que sous réserve de garantie.

Quelle que soit leur fonction (dirigeant, joueur, arbitre...) et quel que soit leur âge (U6, Vétérans ...), prendre une licence c'est les protéger et vous protéger de tous ces risques.

Rappel

Article - 59 1.RG FFF

Pour pouvoir prendre part aux activités officielles organisées par la Fédération, la L.F.P., les Ligues régionales, les Districts ou les clubs affiliés, tout joueur, dirigeant, éducateur ou arbitre doit être titulaire d'une licence pour son club régulièrement établie au titre de la saison en cours. Cette obligation vise, entre autres, toute personne prenant place sur le banc de touche et, plus généralement, toute personne qui prend part aux activités officielles organisées par la F.F.F., la L.F.P., les Ligues régionales, les Districts ou les clubs affiliés en assumant une fonction ou mission dans l'intérêt et/ou au nom d'un club.

2. Une sanction peut être prononcée en cas de non-respect des obligations fixées à l'alinéa précédent.

3. Toutefois, cette obligation ne s'applique pas aux journées « portes ouvertes » ou promotionnelles.

TRESORERIE

FORFAIT JOURNEE

Du 26 au 27 Septembre 2020

Amende 32 €

BIZONNES	D5
CHARVIEU	U20D2
CESSIEU	U20D2
MANIVAL	U17D1
ST ANDRE GAZ	U17D2
PONT DE CLAIX	U17D2
USVO	U17D3
BEAUREPAIRE	U15D2
DOMENE	U15D3
MOIRANS	U15D3

FORFAIT GENERAL U 15

Du 26 Septembre 2020

Amende 68 €

ECHIROLLES	U15D2
------------	-------

FORFAIT GENERAL U13

Du 20 au 25 Septembre 2020

Amende 68 €

ESTRABLIN	U13N2
DOMENE	U13N2

FROGES U13N3

NON SAISIE DE RESULTATS

FOOTCLUBS

Du 26 et 27 Septembre 2020

Amende 11 €

VOREPPE	U13N1
CESSIEU	U13N2
ST MAURICE L'EXIL	U13N2
CHAMPAGNIER	U13N2
VEZERONCE HUERT	U13N1
VEZERONCE HUERT	U13N2

NON RETOUR FMI

Du 26 au 27 Septembre 2020

Amende 75 €

PONT DE CLAIX	U17D2
DOMARIN	U17D2
POISAT	U17D3
GIERES	U15D3
CESSIEU	U20D2
PONTCHARRA	U20D2
FONTAINE	D4
BIZONNES	D5

CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE AU 15 SEPTEMBRE 2020

17-3 – Procédures et Sanctions :

a) En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des Règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 3 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.

Les clubs ci-dessous se voit retirer 3 (trois) points au classement concernant toutes leur équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec date d'effet le 30 Septembre 2020

549826 FUTSAL PONT DE CLAIX

664082 UMICORE FOOT (sous réserve d'encaissement)

RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Autres E-mails	
DISTRICT	district@isere.fff.fr
PRESIDENT	mmuffat-joly@isere.fff.fr
VICE PRESIDENT DELEGUE	herve.giroud-garampon@isere.fff.fr
TRESORIER	jraymond@isere.fff.fr
COMPTABILITE	comptabilite@isere.fff.fr
SECRETAIRE GENERAL	secretaire-general@isere.fff.fr
RESPONSABLE ADMINISTRATIVE	elisabeth.belot@isere.fff.fr
CONSEILLER TECHNIQUE FEDERAL	thomas.bartolini@isere.fff.fr
EDUCATEUR SPORTIF	david.cazanove@isere.fff.fr
CONSEILLER DEPARTEMENTAL FOOTBALL ANIMATION	jeremy.hugonnard@isere.fff.fr

E-mails Commissions	
APPEL	appel@isere.fff.fr
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr
FUTSAL	futsal@isere.fff.fr
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr
FEMININES	feminines@isere.fff.fr
ETHIQUE ET PREVENTION	ethique@isere.fff.fr

Pour information : si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.

CORRESPONDANCES

Transmises aux commissions :

DISCIPLINE : BEN EL HADJ Z. – ROBERT N. – VIVIER P. – PIANA R. – NIBBIO R. – ZIEGLER B. – BRIOUA M. – SANGUIN N. – MAYETTE B. – AKSOY E.

REGLEMENTS : BEAUREPAIRE – GUC FF – CORBELIN – SEREZIN TOUR – BEAUREPAIRE – BEAUREPAIRE – BOUABID K. – ST MAURICE L'EXIL – BOSS – GUC FF – AJAT VILLENEUVE – LAMBERT G. – ISLE D'ABEAU – VALLEE DU GUIERS – GONCELIN – GIERES – ST CASSIEN.